

**Les villes de Lille, Hellemmes et Lomme,**

**La direction régionale des affaires culturelles du Nord – Pas-de-Calais –  
Picardie,**

**Le rectorat de l'académie de Lille,**

**La direction des services départementaux de l'éducation nationale – nord**

avec le concours déterminant

**de la bibliothèque municipale de Lille, en lien avec les bibliothèques  
d'Hellemmes et de Lomme,**

**du service en charge de Lille, ville d'art et d'histoire,**

**du conservatoire à rayonnement régional de Lille, en lien avec les écoles de  
musique d'Hellemmes et de Lomme**

et dans le cadre du **projet éducatif global** (P.E.G.) des villes de Lille, Lomme et Hellemmes ainsi que dans celui du programme de résidences-mission d'artistes à des fins d'éducation artistique et culturelle intitulé **Artiste rencontre territoire scolaire (A.R.T.S.)**,

**un appel à candidatures en vue de la réalisation  
de trois résidences-mission croisées  
autour de la thématique du  
**vivre ensemble la ville****

**est lancé en direction**

- 1) des auteurs et/ou illustrateurs**
- 2) des architectes, paysagistes, plasticiens de l'urbain**
- 3) des musiciens, auteurs-compositeurs, artistes sonores**

## ○ Cadre et descriptif de la résidence-mission

### **Une résidence mission sur le territoire des villes de Lille, Lomme et Hellemmes. En faveur des enfants, adolescents et jeunes adultes d'âge scolaire.**

Animées par la volonté de réduire les inégalités en matière d'accès à l'art et à la culture et d'augmenter ainsi, de manière significative, le nombre d'enfants et de jeunes en âge scolaire concernés, les villes associées de Lille, Hellemmes et Lomme, dans le département du Nord, ont souhaité, dans le cadre de la poursuite de leur projet éducatif global (PEG), et plus particulièrement de son volet culturel, mettre en œuvre trois résidences-mission croisées, confiées à trois artistes issus d'horizons divers.

Ceci en partenariat étroit avec la direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais-Picardie (DRAC), le rectorat de l'académie de Lille – délégation académique aux arts et à la culture (DAAC) et la direction des services départementaux de l'éducation nationale – Nord (DSDEN).

Le conservatoire de Lille, la bibliothèque municipale de Lille et le service en charge de Lille, ville d'art et d'histoire étant mobilisés en tant que structures culturelles cheffes de file de l'action.

*Pour rappel, sur le territoire que constituent les villes associées de Lille, Hellemmes, Lomme une résidence-mission relevant du programme A.R.T.S. est toujours menée à des fins d'éducation artistique et culturelle. Elle est organisée, sur un territoire large, en faveur des enfants et des jeunes en temps scolaire (de la maternelle au lycée) et hors scolaire.*

*Une résidence-mission repose :*

- *sur une grande disponibilité de l'artiste – résident, durant plusieurs mois, afin d'envisager avec diverses équipes de professionnels en responsabilité ou en charge d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture, ...) la co-élaboration d'actions artistiques, souvent participatives, toutes suscitées par la recherche et la démarche de création qui sont les siennes.*
- *sur une diffusion de son œuvre déjà accomplie et disponible, accompagnée d'actions de médiation contextualisées et inventives. Cette diffusion, en lieux dédiés et/ou non dédiés, peut s'envisager en amont de la période de résidence à proprement parler, se mener de manière certaine tout au long de sa durée, et éventuellement après la période de résidence-mission.*

*Une résidence-mission, par ailleurs, ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en ce cadre, ni enjeu de production ni commande d'œuvre. Pour l'artiste-résident, il s'agit, plus particulièrement, de s'engager dans une démarche expérimentale d'action culturelle, au sens large, donnant à voir et à comprendre la recherche artistique qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre.*

*Cette mise en évidence s'appuie sur des formes d'intervention ou d'actions très variées se différenciant, assez radicalement, des traditionnels ateliers de pratique*

artistique qui existent déjà par ailleurs et sont régis par un tout autre type de cahier des charges, aux finalités différentes.

**Ceci se traduit, très concrètement en termes de déroulé, pour ce qui est du territoire des villes associées de Lille, Lomme, Hellemmes :**

**1/** par une rencontre préalable que l'on appelle, en région Nord-Pas-de-Calais Picardie, la **27<sup>e</sup> heure artistique**. Cette rencontre de trois heures prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires et permet à un ensemble très conséquent d'enseignants, mais aussi d'autres professionnels-démultiplicateurs comme les éducateurs, les animateurs, les professionnels de la culture, d'autres artistes, les professionnels de l'action sociale, de la santé, de la justice, des collectivités, etc, de faire connaissance, de manière approfondie, avec chaque artiste-résident et son travail. (il est rappelé ici que ce sont trois artistes-résidents différents qui sont recherchés pour cette édition 2016-2017 du programme ARTS).

Cela revêt souvent la forme d'une conférence atypique, très illustrée, inventive, à forte teneur artistique et laisse une part importante à l'échange. Une telle rencontre facilite énormément la constitution par ces différents professionnels d'équipes appelées à collaborer quelques semaines plus tard avec le résident.

Cette 27<sup>e</sup> heure artistique est prévue ici **au cours de la dernière semaine de septembre 2016**

**2/** puis par une **première phase de présence sur le territoire d'action afin de le découvrir**. Phase relativement brève, puisque limitée à une semaine, prévue du **14 au 19 novembre 2016**

Au cours de ce séjour, chacun des trois artistes-résidents va pouvoir s'imprégner des trois communes associées en en découvrant les quartiers et les différents équipements culturels qui y sont implantés ou qui y rayonnent. Il va pouvoir également avoir un certain nombre de réunions de réflexion et de travail préparatoire (liées notamment à la question de la diffusion des œuvres et à la médiation qui l'enrichit) avec les responsables des services culture et éducation des communes, avec les responsables locaux de l'éducation nationale et du hors temps scolaire. Ce temps permet également aux 3 artistes-résidents de se rencontrer et de découvrir leurs univers respectifs.

Tout au long de ce séjour, comme au cours des séjours suivants, chacun des artistes-résidents est particulièrement guidé par des représentants des équipements-parrains qui ont bien voulu incarner cette mission d'accompagnement permanent. À savoir la bibliothèque municipale de Lille en lien avec les bibliothèques d'Hellemmes et de Lomme pour l'auteur et/ou illustrateur -résident, le service en charge de Lille, ville d'art et d'histoire pour l'architecte, le paysagiste ou le plasticien de l'urbain résident et le conservatoire à rayonnement régional de Lille en lien avec les écoles de musique d'Hellemmes et de Lomme pour le musicien, auteur-compositeur ou plasticien sonore-résident.

**3/** par, ensuite, **une seconde phase de présence sur le territoire d'action afin de**

**rencontrer une partie des équipes de professionnels démultiplicateurs.** Ces équipes ont été au préalable invitées à appréhender la recherche et la production artistique de chaque artiste-résident, soit au cours de la 27e heure artistique, soit par le biais de son dossier artistique, sous format électronique. Elles ont également été invitées à se déterminer en choisissant celui ou ceux des trois artistes-résidents avec le(s)quel (s) elles aimeraient, chacune, collaborer plus particulièrement au point d'envisager avec lui la co-élaboration d'une action artistique, appelée ici un **geste artistique**.

Cette phase est prévue du **5 au 9 décembre 2016**

Fortement imprégné de la démarche artistique propre à l'artiste et destiné à en favoriser la familiarisation ou la proximité, chaque geste artistique se mène en direction des enfants ou des jeunes dont chaque équipe rencontrée à la responsabilité ou la charge. Il peut aussi, au-delà de cette seule jeunesse s'imaginer en faveur des familles voire de toute une partie de la population. Il est donc conçu le plus souvent possible de manière à concerner, au minimum, un établissement scolaire complet, une structure de loisirs complète, un quartier plutôt qu'une seule classe ou un micro-groupe.

Chaque geste artistique est également conçu en tenant particulièrement compte du contexte d'exercice de l'équipe professionnelle co-constructrice qui saura utilement le préciser mais aussi des très variables degrés d'implication possibles de la part des personnes composant cette équipe comme de la part des enfants ou des jeunes (et/ou moins jeunes) à qui il est destiné.

Ce geste peut être participatif ou pas, spectaculaire ou modeste, jouant de l'effet de surprise ou, au contraire, très annoncé. Quel que soit le parti-pris retenu, ici ou là, il s'avère à chaque fois unique et se donne toujours pour objectif de permettre à un grand nombre de personnes d'acquérir une expérience originale et sensible de la démarche propre à l'artiste-résident qui l'a inspiré et co-réalisé, d'en percevoir la singularité et la force qui la sous-tendent.

Le champ des possibles en la matière est, de ce fait, quasi illimité. La consultation sur le site P(art)AGER des différents blogs ou pages de sites nés de précédentes résidences-missions menées dans la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie en atteste : <http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/>

C'est une vingtaine d'équipes de professionnels démultiplicateurs que chaque artiste est appelé à rencontrer au cours de sa résidence globale, pour une relation aussi approfondie. Durant cette semaine de décembre 2016, il est difficilement envisageable de les rencontrer toutes, surtout si chacune d'entre elles envisage d'aller jusqu'à l'élaboration d'un geste artistique.

Une dizaine de ces équipes pourra plus aisément être rencontrée au cours de cette semaine.

Les partenaires-promoteurs des résidences-mission du programme ARTS, qu'ils ont construit collectivement, insistent sur le fait que cette forme d'expérimentation en matière d'action artistique et culturelle, répondant très clairement à un objectif de généralisation de la démocratisation culturelle et du soutien aux parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) ne permet pas de répondre à des demandes individuelles de partenariat, en provenance, par exemple, d'un seul enseignant, d'un

seul animateur ou d'un seul éducateur en vue d'une action ne concernant qu'une seule classe, qu'un seul groupe très circonscrit. Aucune demande de ce type ne peut donc être honorée.

4) par, enfin, **une troisième et plus longue phase de présence sur le territoire d'action**. Au cours de cette période de 13 semaines consécutives, prévue entre mi-janvier et fin mai 2017 (les dates seront précisées avec les artistes retenus) chaque artiste-résident est mobilisé:

– sur le **plan de diffusion** de ses œuvres à travers le territoire d'action. L'action de diffusion constitue probablement l'axe premier de la résidence dans la mesure où elle est la plus susceptible de toucher, en cet objectif de généralisation qui nous anime, le plus grand nombre de personnes quel que soit le degré d'implication que chacune d'entre elles envisage de consacrer à la dynamique collective en jeu. Elle contribue à garantir pour chaque habitant et plus particulièrement pour chaque jeune habitant – quel que soit son lieu de vie, de scolarité, de travail ou de loisirs – une proximité et, de ce fait, une familiarisation certaine avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident. Elle s'envisage aussi bien au sein de structures culturelles que d'établissements scolaires, d'établissements ou de structures d'action éducative ou sociale, d'établissements ou de structures de santé ou médico-sociale, d'établissements ou de structures de la justice, d'équipements municipaux ou intercommunaux, d'associations mais aussi d'entreprises, de commerces, etc. Elle peut également, en cas de compatibilité avec la démarche du résident, se déployer dans l'espace public extérieur. Selon le domaine d'expression artistique concerné, les formes de diffusion sont, bien sûr, extrêmement variables et font l'objet, à chaque fois, d'un travail poussé entre le résident, l'équipe culturelle l'accompagnant tout au long de son séjour et les responsables des différentes structures culturelles ou de tout autre lieu d'accueil des œuvres.

- sur l'**action de médiation** qui constitue par ailleurs un prétexte à engager dans la dynamique propre aux résidences-mission un nombre important de personnes désireuses de devenir des actrices démultiplicatrices de la résidence-mission en étant associées à l'élaboration de modes et processus renouvelés de médiation entre les œuvres présentées et les publics dont elles sont proches (de par l'exercice de leur profession ou de leur engagement bénévole). L'objectif est ici de construire avec toutes ces personnes, à l'écoute de leur connaissance autorisée autant que sensible d'un milieu professionnel, d'un réseau, d'un quartier, d'une tranche d'âge, d'un type de situation, etc., des manières inventives de favoriser une appropriation des œuvres par des publics, de fait, extrêmement diversifiés. Ceci de manière dés-intimidante autant que, (pourquoi pas si compatible avec cette œuvre en question), décomplexée et joyeuse.

Ce cercle de médiateurs à constituer et à fédérer autour de l'artiste est l'élément de la résidence-mission qui, sans nul doute, donne à son axe de diffusion l'ampleur qu'on lui reconnaît souvent et qui est, il est vrai, assez inhabituelle.

– sur l'**élaboration conjointe de chacun des gestes artistiques** envisagés avec différentes équipes de professionnels-acteurs de l'éducation artistique, lors du séjour de la fin du mois de décembre 2016 ; sur le choix du site apparaissant à chaque fois, à lui comme à l'équipe, associée, le plus approprié au déploiement du geste et sur le protocole y présidant.

*– sur un ensemble de rencontres, à l'identique de celles effectuées en décembre 2016, mais avec de nouvelles équipes de professionnels démultiplicateurs, susceptibles elles aussi de s'engager dans une construction conjointe de geste artistiques. Au total, sur toute la durée des résidences-mission, chaque artiste est invité à avoir ainsi une relation privilégiée avec une vingtaine d'équipes et, derrière celles-ci, avec une vingtaine de communautés (scolaires, associatives, de quartier, etc.) très différentes. Au cours de cette période précise, il peut être plus aisément envisageable l'élaboration de gestes mobilisant la présence de deux des artistes-résidents voire des trois, croisant ainsi les regards, les propos et les pratiques.*

*Nul habitant du territoire d'action n'étant censé ignorer la présence de artistes-résidents et de leurs productions artistiques, les différents partenaires s'engagent à les rendre visibles aux yeux de la population, en n'oubliant pas que les enfants et les jeunes sont, dans le cadre du programme A.R.T.S., les premiers concernés.*

*Pour ce faire, sont mobilisés les modes et canaux traditionnels et non traditionnels d'information et de communication. L'idée étant, là aussi, de donner la possibilité aux résidents d'expérimenter artistiquement en la matière en se voyant, idéalement, confier un certain nombre de cartes blanches.*

## ○ **Enjeux et objectifs**

- Permettre à d'importants groupes d'enfants, d'adolescents, de jeunes adultes de bénéficier dans leurs temps de scolarité, d'activités, d'apprentissage, de formation, de loisirs, d'un certain nombre de relations privilégiées, d'une proximité active et dés-intimidante avec la création artistique contemporaine – y compris dans son lien organisé avec les patrimoines – et avec des artistes ou équipes artistiques qui s'y inscrivent délibérément.
- Permettre, au-delà de cette seule jeunesse, de toucher aussi les familles et toute une partie de la population du territoire que constituent les villes associées de Lille/ Hellemmes/ Lomme, notamment celle se trouvant la plus éloignée des faits artistiques et culturels. Contribuer ainsi à réduire les inégalités en la matière.
- Donner la possibilité à ces différents publics, grâce à la mobilisation des différents professionnels-démultiplicateurs de questionner les processus créatifs et contribuer ainsi à développer la curiosité, l'esprit critique et l'ouverture à l'autre.
- Faire percevoir, de manière sensible, le rôle qui peut être celui des artistes en tant que catalyseurs d'énergie, développeurs d'imaginaires, incitateurs à porter sur le monde un regard singulier le questionnant et le réquisitionnant en permanence.
- Participer, de manière concrète autant que sensible, à la mise en œuvre par les enseignants et les professionnels de l'éducatif, des parcours d'éducation artistique et culturelle (PEAC) initiés par les ministères de l'éducation nationale et de la culture et de la communication. Ceci en partenariat étroit avec les acteurs artistiques et culturels, avec le monde associatif déjà largement en

action sur le territoire.

- Contribuer au développement culturel et artistique du territoire, et plus précisément à sa volonté de construire une ambitieuse politique d'éducation artistique et culturelle joyeuse, diversifiée, en phase avec son époque autant que cohérente et intercommunale, mutualisant les énergies de ses multiples acteurs.

### ○ **À propos du présent appel à candidatures**

La thématique générale proposée pour cette édition 2016/ 2017 du programme ARTS est celle du **vivre ensemble la ville**.

Les partenaires/ promoteurs de ces trois résidences-mission souhaitent privilégier les enjeux suivants :

- Éveiller la curiosité des enfants et des jeunes à propos de leur environnement quotidien, de leur cadre de vie,
- Les inviter à observer attentivement leur environnement avec un regard avisé et critique,
- Émettre des propositions constructives et poétiques à se projeter dans un futur,
- Susciter le désir de toujours mieux vivre ensemble la ville.

Et ceci par ailleurs dans une approche pluridisciplinaire et un soutien professionnel d'envergure en mobilisant les nombreux acteurs des différents axes du projet éducatif global (plan lecture, plan musique danse théâtre, plan architecture et patrimoine, plan développement durable).

Les pistes d'approche sont nombreuses : les questions de l'habitat (de la maison individuelle à l'habitat collectif), des patrimoines (architectural, paysager et naturel), de l'histoire des villes et de leurs habitants, de l'urbanisme et de l'architecture contemporaine, du mobilier urbain, des sons et bruits urbains (de l'ascenseur aux chantiers de sites en permanente mutation), de la poésie et des zones d'imaginaire que peuvent incarner dans les villes les cabanes, les niches, les jardins, les œuvres d'art dans l'espace public, la présence de Street Art, certaines friches, les chemins de traverse, la ville d'hier et de demain, le développement durable, la présence de l'eau, la végétation sauvage, la place de chacun, l'idée de solidarité urbaine, etc.

### **Il est donc recherché :**

- un architecte, un paysagiste ou un plasticien de l'urbain soucieux de sensibiliser, artistiquement ou en tant qu'homme ou femme de l'art, le plus grand nombre de jeunes personnes aux enjeux de l'architecture, de l'urbanisme, de l'habitat, du cadre de vie et plus généralement du vivre ensemble en ville.
- un musicien, un compositeur, un auteur-compositeur ou un artiste sonore intéressé par les processus d'éducation artistique et désireux d'expérimenter en la matière, prêt aussi à travailler avec de multiples partenaires locaux engagés aussi dans le monde de la musique et du son (comme, par exemple, l'équipe de musiciens intervenants rattachée au conservatoire de Lille)

- un auteur et / ou illustrateur pour la jeunesse (ou pas), déjà édité, dont l'œuvre reflète un intérêt pour la thématique de l'urbanisme et du vivre ensemble la ville, celle d'aujourd'hui comme celle de demain et ayant le goût aussi d'actions créatives collectives privilégiant les larges groupes d'enfants et de jeunes.

Tous les trois doivent être en mesure de fédérer autour de leur présence et de leur production artistique, déjà réalisée et disponible, une large communauté scolaire, éducative et culturelle. En ce sens, il est apprécié qu'il puisse, même si cela ne constitue, en aucun cas, une condition préalable, avoir déjà une expérience de la rencontre avec des enfants, des jeunes, comme des adultes et de l'action participative.

Chacun des trois artistes-résidents retenus s'engage à se rendre disponible, de manière exclusive, pour la durée de la mission.

Il est appelé à résider effectivement sur le territoire d'action. Il doit être autonome dans ses déplacements, disposer d'un permis de conduire en cours de validité et, de préférence, d'un véhicule personnel.

### ➤ **Conditions financières et moyens mis à disposition**

En ce qui concerne la rétribution de chaque artiste-résident, il est précisé ici que le coût total employeur ne peut excéder en aucun cas 22 000 euros par artiste-résident, sachant que la rétribution nette proposée est de 11 000 euros . Ce montant maximum du coût total employeur prend donc en compte la rémunération brute de l'artiste (toutes charges, taxes et cotisations comprises) pour la mission, à proprement parler, dans son intégralité des quinze semaines.

Ce sont les contributions respectives de la direction régionale des affaires culturelles du Nord-Pas-de-Calais-Picardie et de la ville de Lille qui permettent cette hauteur de rétribution. Il est précisé que le cadre d'emploi le plus approprié est le régime général.

Un contrat de résidence spécifiant les engagements respectifs des collectivités et de l'artiste-résident est signé avant le début de la résidence-mission.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes des artistes dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées avec structures d'accueil ou accompagnatrices.

*Il s'agit ici de la part des actions de diffusion ne faisant pas l'objet, par ailleurs, d'engagements et d'accords directs avec des équipes et des équipements, notamment culturels, du territoire désireux de s'associer de manière significative à cet axe de la diffusion en accueillant et en prenant en charge certaines grandes formes ou des expositions de grande envergure. (\*)*

Chaque artiste retenu étant appelé à résider de manière effective sur le territoire de Lille/ Lomme/ Hellemmes. Les villes associées prennent en charge les frais relatifs à son hébergement.

*(\*) il peut être particulièrement utile, en tous cas renseignant, de se référer au document intitulé **Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?** décrivant précisément les différents*

Les structures accompagnatrices prennent aussi en charge les frais de déplacement sur le territoire d'action sur la base d'un forfait.

En revanche, les frais de déplacement de son lieu d'habitat personnel au territoire de mission (à l'exception de trois aller/ retour pris en charge sur la base du tarif SNCF 2<sup>e</sup> classe, pour ce qui est des artistes issus de la France métropolitaine) ainsi que les repas seront à sa charge.

La direction régionale des affaires culturelles prend en charge le coût relatif à la tenue, si souhaitée par les autorités locales de l'éducation nationale, d'une *27e heure artistique (\*\*)* animation pédagogique destinée aux enseignants du premier degré mais également ouverte aux enseignants du second degré et aux autres professionnels – acteurs de l'éducation artistique.

Cette prise en charge recouvre une rétribution spécifique et le voyage aller/ retour du lieu de domicile de l'artiste au territoire de résidence (sur la base du tarif SNCF seconde classe, pour les artistes issus de la France métropolitaine).

Les villes associées prennent en charge les frais et modalités liés à la diffusion des œuvres de l'artiste ou du groupe artistique, frais et modalités autres que ceux qui pourraient faire l'objet d'accords directs avec des équipes et des équipements désireux de s'associer à cette diffusion souhaitée intense.

### ➤ **Les partenaires locaux**

Le territoire de mission, constitué par les villes associées d'Hellemmes, Lille et Lomme, est traversé par 5 circonscriptions scolaires (Lille Centre, Lille Ouest, Lille Est, Lille Hellemmes, Lomme).

Pour information, cela représente pour l'enseignement public du 1<sup>er</sup> degré :

- 51 écoles élémentaires, dont 40 lilloises, 8 lommoises, 3 hellemmoises,
- 56 écoles maternelles, dont 44 lilloises, 8 lommoises et 4 hellemmoises,

et pour l'enseignement public du second degré :

- 12 collèges,
- 7 lycées,
- 4 établissements spécialisés sur Lille,

Ces différents établissements constituent autant de lieux potentiels de diffusion, de rencontre, de co-construction de gestes artistiques.

Les nombreuses structures culturelles, les instances ou associations en lien avec l'enfance et la jeunesse, les structures de loisirs situées sur le territoire de Lille, Lomme et Hellemmes, sont très susceptibles de s'associer à cette résidence-mission.

## ➤ **Accompagnement**

Ce sont les trois équipements chefs de file déjà cités qui accompagnent, chacun, l'un des artistes-résidents. Ceci tout au long de la résidence. Ils ont donc, à ce titre, la mission :

- d'accompagner l'artiste afin de le guider dans sa découverte du territoire,
- de veiller aux bonnes conditions de son séjour et de son travail,
- d'organiser la diffusion de son œuvre (pendant la résidence, et éventuellement en amont et à l'issue de celle-ci) dans les lieux dédiés ou non dédiés avec le concours des communes ainsi qu'avec celui des structures culturelles, associatives et éducatives, avec également celui des établissements scolaires souhaitant s'associer à l'action,
- de faciliter, avec le concours des inspecteurs de l'éducation nationale, des conseillers pédagogiques et des professeurs référents, les rencontres avec les équipes pédagogiques (1<sup>ère</sup> phase de la résidence-mission),
- d'aider à la réalisation des gestes artistiques (2<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup> phases de la résidence-mission),
- d'organiser l'information et la communication en faveur de cette résidence, le plus en amont possible, auprès des structures culturelles et associatives du territoire et de l'ensemble de ses habitants,
- d'assurer la gestion administrative de la résidence (paiement, gestion du budget...).

Les services locaux de l'éducation nationale, pour leur part :

- accompagnent l'artiste-résident et les équipes enseignantes (écoles, collèges, lycées et lycées professionnels) dans l'élaboration et la réalisation des gestes artistiques avec notamment le concours des professeurs-missionnés ou conseillers pédagogiques référents désignés par l'éducation nationale (DAAC et DSDEN) ;
- organisent des temps de formation permettant aux enseignants, en particulier ceux du premier degré, de faire connaissance, de manière préalable à sa venue, avec les artistes retenus. C'est le programme d'animations pédagogiques intitulé la *27<sup>e</sup> heure artistique* qui est ici en jeu. (\*)

Au moment de l'envoi et de la mise en ligne de ce présent appel à candidatures, toute une information s'élabore à destination des établissements scolaires du territoire ; en vue de la meilleure préparation possible à l'accueil des artistes-résidents. En vue aussi de l'appropriation de leur présence par le plus grand nombre. Cette information spécifique est placée sous l'autorité des responsables académiques, départementaux et locaux de l'éducation nationale.

Une information similaire est lancée par les villes associées en direction des différents acteurs de l'action éducative (temps péri et hors scolaire) pouvant être concernés par les résidences-mission.

Enfin, une information générale à destination de la population, dans son ensemble, est également assurée par les trois villes associées.

### ➤ **Rappel des périodes et durée de la résidence**

La période totale de résidence est de **quinze semaines**. Le planning est organisé comme tel :

- première phase : **une semaine, du 14 au 19 novembre 2016**
- deuxième phase : **une semaine, du 5 au 9 décembre 2016**
- troisième phase : **treize semaines consécutives, entre mi-janvier et fin mai 2017** (à préciser avec les artistes retenus)

### ➤ **Cadre juridique**

Un contrat spécifiant les engagements respectifs des villes associées et de chaque artiste accueilli est signé avant le début de la résidence-mission.

Les conditions de diffusion des œuvres déjà existantes de chaque artiste retenu, dans des lieux dédiés ou non, sont étudiées et également contractualisées. Il s'agit ici de la part de diffusion d'ayant pas fait l'objet d'accords directs entre l'artiste et des équipements culturels du territoire.

### ➤ **Procédure à suivre pour la candidature**

#### **Quelques rappels :**

Peut donc faire acte de candidature tout artiste professionnel, français ou étranger. L'artiste-candidat doit avoir à son actif une production conséquente, et être en mesure de s'impliquer pleinement dans ce type particulier d'action que représente la résidence-mission.

L'artiste candidat doit maîtriser l'usage oral de la langue française.

Le permis de conduire est nécessaire.

#### **Les éléments à fournir sont :**

- une lettre de motivation, (\*)
- un curriculum vitae,
- un dossier artistique présentant notamment un ensemble de productions représentatives de la démarche de l'artiste candidat,

- une liste des œuvres/productions disponibles à des fins de diffusion pendant, et éventuellement avant ou après le temps de résidence. (à préciser le cas échéant).

Cette liste peut être utilement accompagnée d'une autre présentant les différents éléments documentaires susceptibles d'enrichir l'axe de diffusion de la résidence

*(\*) : il n'y a pas de projet particulier à produire, car il s'agit ici d'un appel à candidatures et non d'un appel à projets. IL est déjà fait état ici d'un projet précis auquel, à priori, adhère chaque candidat. La lettre de motivation peut, par contre, évoquer certaines pistes que l'artiste candidat envisage de proposer aux équipes de professionnels, acteurs-démultiplicateurs de l'éducation artistique, rencontrées en vue de la co-réalisation de gestes artistiques.*

### **Envoi de la candidature :**

L'ensemble du dossier sous format PDF est à adresser pour le **26 février 2016** au plus tard, par envoi électronique uniquement aux deux adresses suivantes :

[kmuller@mairie-lille.fr](mailto:kmuller@mairie-lille.fr)  
[cvermelen@mairie-lille.fr](mailto:cvermelen@mairie-lille.fr)

(sujet : **ARTS – LHL** suivi du **nom** de l'artiste)

Dans le cas où l'artiste-candidat souhaite enrichir cet envoi d'un DVD ou d'un CD pour les œuvres ou documents audiovisuels, il ou elle le précise dans son envoi électronique et adresse ces pièces, par voie postale à l'adresse suivante :

Ville de Lille  
Direction de la culture – enseignement artistique  
23, rue du Pont neuf  
59 000 Lille

### **Sélection**

Les différentes candidatures reçues sont examinées par un comité de sélection réunissant des représentants des villes associées, de la direction régionale des affaires culturelles du Nord – Pas-de-Calais, de l'éducation nationale, du conservatoire de Lille, de la bibliothèque municipale de Lille et du service en charge de Lille, ville d'art et d'histoire.

Les noms des artistes retenus seront annoncés **à la fin mars 2016 au plus tard**

### **Pour plus d'informations**

Mairie de LILLE,  
Kathrin MÜLLER,  
Directrice de la lecture publique et de l'enseignement artistique  
03 28 04 83 92

[kmuller@mairie-lille.fr](mailto:kmuller@mairie-lille.fr)

*En savoir plus sur le principe de résidence-mission :*

<http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/IMG/pdf/residence-mission-3.pdf>

*En savoir plus sur les villes associées :*

<http://www.lille.fr/cms/accueil>

<http://www.hellemmes.fr/cms/accueil>

<http://www.ville-lomme.fr/cms/home>

*En savoir plus sur le projet éducatif global :*

<http://www.lille.fr/cms/accueil/education-enseignement/ville-services-education/peg-education>

## Qu'est-ce qu'une résidence-mission ?

*A resituer dans son contexte de rédaction, celui de l'ex-région Nord - Pas-de-Calais / académie de Lille, mais dont les propos sont toujours d'actualité*

### Fondamentaux

Une résidence-mission ne se confond nullement avec une résidence de création puisqu'il n'y a, en cette proposition d'emploi artistique, ni commande d'œuvre ni enjeu de production conséquente. Il s'agit pour l'artiste-résident de s'engager artistiquement dans une démarche d'expérimentation à des fins de démocratisation culturelle usant pour ce faire du plus puissant de ses leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle. Se déployant presque toujours à l'échelle d'un territoire – le territoire de référence dans le Nord Pas-de-Calais étant l'intercommunalité – la résidence-mission privilégie l'enfant, l'adolescent, le jeune adulte qui est aussi, l'élève, l'apprenti, l'étudiant, le jeune entrant dans la vie active. Ceci n'exclut nullement, au-delà de cette jeunesse, une prise en compte de la famille et de l'entourage. Une résidence-mission contribue, de ce fait, de manière décisive, au parcours d'éducation artistique et culturelle (**P.E.A.C.**) qui doit être garanti à chaque jeune dans ses différents temps.

Elle repose, pour l'essentiel

- sur un principe de pleine et exclusive disponibilité de l'artiste, durant quatre mois, consécutifs de préférence. Celui-ci, positionné, en cette forme d'action artistique, de manière centrale, est invité à donner à voir, à comprendre, à ressentir, à vivre même, de manière innovante, la recherche qui l'anime ainsi que les processus de création qu'il met en œuvre ;
- sur la présence d'un ensemble conséquent d'œuvres de l'artiste-résident choisies par ses soins, parmi celles qui sont déjà réalisées et disponibles, pour être représentatives de sa démarche. Cet ensemble permet de mener un intense travail de diffusion prenant le plus possible en compte l'entièreté des communes de l'intercommunalité comme l'entièreté de ses jeunes habitants ;
- sur une acception littérale du terme de résidence. L'artiste choisi est effectivement appelé à séjourner très concrètement sur le territoire intercommunal d'accueil et d'action et à rencontrer ses habitants dans toutes sortes d'espace-temps. À cette fin, un hébergement adapté à la durée importante de la mission est fourni par la collectivité ;
- sur une association systématique de tous les professionnels locaux, acteurs avérés ou potentiels, de l'éducation artistique et culturelle, en fonction de leur degré respectif d'implication possible, à l'ensemble des phases de la résidence-mission ; ainsi, à ce propos, ...

... l'artiste est choisi, dans la presque totalité des cas, à l'issue d'un appel à candidatures lancé à échelle internationale, par un jury représentatif de l'ensemble de ces acteurs locaux (professionnels de la culture, de l'éducation et de l'éducatif) et de leurs partenaires. Dans de nombreux cas, ce jury fait précéder son propre travail d'une large consultation, des différentes forces vives du territoire, dont il tient particulièrement compte.

Selon la taille du territoire et son nombre d'habitants, notamment de jeunes habitants, il peut se déployer plusieurs résidences-mission, en simultané, surtout dans le cadre d'un C.L.E.A. ou du programme A.R.T.S. Celles-ci peuvent concerner un même domaine d'expression artistique ou au contraire en concerner de très différents, rassemblés autour d'une thématique générale ou pas. C'est là encore, la concertation préalable avec les différents acteurs locaux qui préside à ces choix.

Un travail important d'information précise et de mobilisation est mené, en amont de la période de résidence, auprès des nombreux professionnels qui sont en charge ou en responsabilité de la jeunesse sur le territoire : enseignants, éducateurs, animateurs, médiateurs, formateurs, professionnels de la culture, responsables associatifs, etc. Ces professionnels, dotés entre autres compétences d'une appréciable aptitude à la démultiplication et au partage, sont tous appelés à avoir une relation privilégiée avec l'artiste.

Parmi les nombreux outils possibles facilitant l'information et la mobilisation, il en est un qui est récurrent. Il s'agit de ce que l'on appelle en région Nord Pas-de-Calais / académie de Lille la **27ème heure artistique**. Celle-ci prend place dans le cadre des animations pédagogiques des circonscriptions scolaires. Déclenchée et placée sous l'autorité d'un inspecteur de l'éducation nationale (IEN) et préparée conjointement par l'artiste et un conseiller pédagogique ou un enseignant, elle permet à un ensemble très conséquent d'enseignants du premier degré, si ce n'est tous, de faire connaissance, de manière approfondie, avec l'artiste-résident et son travail. Cela revêt souvent la forme d'une intervention de nature artistique très représentative de sa démarche. Elle laisse une part importante à l'échange.

Désormais largement ouverte aux enseignants du second degré et à tous les autres professionnels en lien avec la jeunesse, en hors temps scolaire notamment, cette animation d'une durée de trois heures contribue de manière décisive à l'implication d'équipes d'enseignants ou d'autres professionnels dans la dynamique de la résidence-mission et, au-delà bien sûr, dans celle, globale, du C.L.E.A. ou du programme A.R.T.S. Dans le cas où plusieurs résidences-mission se mènent en simultané sur le territoire d'action, il est idéalement recherché la faisabilité d'organisation d'une **27ème heure artistique** par artiste.

- sur un important plan de communication et de valorisation générales. Les différents partenaires réunis autour de la résidence s'engagent à la rendre visible aux yeux de toute la population du territoire d'action en l'informant de la présence de l'artiste-résident et de sa production artistique mais aussi de la teneur précise de sa mission. Ceci, dès l'amont de la résidence, au cours de celle-ci et, en particulier pour les actions de valorisation, à son issue.

Très concrètement, la résidence-mission comporte deux axes principaux :

- celui de la diffusion intensive et de la médiation renouvelée et démultipliée,
- celui de la création conjointe de gestes artistiques.

## La diffusion intensive articulée à la médiation renouvelée et démultipliée

L'action de diffusion constitue très certainement l'axe premier de la résidence dans la mesure où elle est la plus susceptible de toucher, en cet objectif de généralisation qui nous anime, le plus grand nombre de personnes quel que soit le degré d'implication que chacune d'entre elles envisage de consacrer à la dynamique collective locale en jeu. Elle s'envisage aussi bien au sein de structures culturelles que d'établissements scolaires, d'établissements ou de structures d'action éducative ou sociale, d'établissements ou de structures de santé ou médico-sociales, d'établissements ou de structures de la justice, d'équipements municipaux ou intercommunaux, d'associations mais aussi d'entreprises, de commerces, d'exploitations agricoles, etc. Elle peut également, en cas de compatibilité avec la démarche du résident, se déployer dans l'espace public extérieur.

Nul n'étant censé, sur le territoire de résidence, ignorer la présence de l'artiste et de son œuvre, celui-ci et l'équipe de coordination veillent à ce que chaque commune relevant de ce territoire bénéficie d'au moins une action de diffusion avant, durant ou à l'issue du séjour de l'artiste-résident. Cette disposition contribue à garantir, pour chaque habitant et plus particulièrement le jeune habitant, quel que soit son lieu de vie, de scolarité, de travail ou de loisirs, une proximité et de ce fait une familiarisation avec une ou plusieurs des productions artistiques du résident.

Il est bienvenu, en cet axe de la résidence, de proposer également une monstration d'éléments documentaires (travaux préparatoires, reportages photographiques, audiovisuels ou radiophoniques, articles /interviews, etc) permettant une approche complémentaire, voire facilitante, de la démarche et des recherches artistiques menées par l'artiste-résident. Selon le domaine d'expression artistique concerné, les formes de diffusion sont, bien sûr, extrêmement variables et font l'objet, à chaque fois, d'un travail poussé entre le résident, l'équipe locale de coordination et les responsables des différentes structures culturelles ou autres lieux potentiels d'accueil des œuvres.

Toutefois, afin d'illustrer au mieux la chose, à la lumière de l'expérience acquise au cours de ces désormais huit années de pratique intensive de la résidence-mission en Nord Pas-de-Calais, il se distingue de plus en plus nettement deux types de diffusion. Ces deux types de diffusion, en lieux spécialisés et/ou non spécialisés, se déploient tout au long de la durée de la résidence-mission. Ils peuvent très bien s'envisager aussi dès l'amont de la période de résidence à proprement parler et peuvent tout aussi bien se poursuivre à son issue.

- *Le premier type de diffusion consiste...*

... pour un artiste du spectacle vivant (théâtre, musique, danse, arts de la rue, cirque, conte/oralité, etc.) en une présentation, en lieux culturels et surtout en lieux non dédiés, tels qu'évoqués plus haut, d'un ensemble conséquent de petites formes reposant sur la personne du résident et validées par ses soins, sans apport lourd de technologies ou d'éléments scénographiques. Il peut s'agir tout aussi bien de lectures, de performances, de solos spécifiquement créés pour l'occasion ou pas, de montages de textes ou de séquences issus de spectacles, de conférences théâtralisées ou dansées, d'actions participatives se déroulant selon des consignes élaborées et énoncées par le seul artiste-résident, etc. La présentation des éventuels éléments documentaires évoqués plus haut prend également place dans ce premier type de diffusion.

- pour un artiste des champs des arts plastiques et visuels, des arts appliqués, de l'architecture et du paysage, du cinéma, de l'audiovisuel ou du multimédia en une présentation, en lieux culturels comme en lieux non dédiés, d'œuvres ou d'objets artistiques. L'artiste est systématiquement invité à proposer en chaque lieu choisi le mode de monstration qui lui semble approprié. En cas d'impossibilité de pouvoir le proposer personnellement partout (en

raison par exemple de l'étendue d'un territoire d'action), chaque proposition établie, par d'autres personnes donc, est soumise à sa validation. Pour un artiste de ces différents champs artistiques, il peut être aussi judicieux de présenter dans le cadre de ce premier type de diffusion des éléments documentaires, selon un mode de présentation qu'il propose ou valide.

- pour un auteur en un ensemble diversifié d'interventions littéraires : lectures et performances par ses soins comme par le biais d'autres personnes selon des protocoles proposés ou validés par lui-même, textes-affiches, textes projetés, textes enregistrés, textes diffusés par le biais des nouvelles technologies ou des médias, rencontres avec des cercles de lecteurs, etc. En tous cas, il est toujours recherché par les partenaires et par la coordination, en amont de la résidence, une adhésion forte de tous les équipements de la lecture publique du territoire d'action, afin que puissent être acquises par ceux-ci les productions de l'auteur et que puissent y être organisées toutes sortes de mises en évidence de cette somme (displays, expositions, parcours, etc ...). Un lien est également recherché systématiquement avec la bibliothèque départementale de prêt. Il l'est aussi avec les autres équipements culturels non liés directement à l'écriture.

Ce type de diffusion que l'on qualifie de légère, mais qui ne l'est pas tout à fait dans la mesure où elle est attendue comme devant être foisonnante, fait partie intégrante de la mission de l'artiste. La liste des possibles est ici aussi longue que variée, très liée, en tous cas, au désir d'expérimentation en la matière, de l'artiste-résident.

Elle est aussi un prétexte à engager dans la dynamique propre à la résidence-mission un nombre important de personnes désireuses de devenir des actrices démultiplicatrices de la résidence-mission, en étant associées à l'élaboration de modes et processus renouvelés de médiation entre les œuvres présentées et des publics dont elles sont proches par l'exercice de leur profession (enseignants, éducateurs, animateurs, professionnels de la culture, de la jeunesse, de l'action sociale, de la santé, etc.). Il peut s'agir aussi de bénévoles, usagers ou militants d'associations par exemple.

Il peut s'agir aussi, et c'est l'un des attendus les plus forts de cet axe de la résidence-mission, des enfants, adolescents et jeunes, des élèves eux-mêmes. Ce sont les professionnels qui les accompagnent dans leurs différents temps, initiés et formés eux-mêmes donc, qui sont les plus en mesure de les inviter à faire acte de médiation à leur tour en direction, par exemple, de leurs camarades, de leurs familles et entourages, d'autres parties de la population (opérations intergénérationnelles, en faveur de publics empêchés, etc.).

L'objectif est de construire avec toutes ces personnes, à l'écoute de leur connaissance autorisée autant que sensible d'un milieu professionnel, d'un réseau, d'un quartier, d'une tranche d'âge, d'un type de situation, etc. des manières inventives de favoriser une proximité et, au-delà, une familiarité entre les habitants du territoire, les jeunes habitants en particulier, et l'œuvre déjà à l'actif de l'artiste. D'en favoriser ainsi l'appropriation collective, de manière dés-intimidante autant que (pourquoi pas si compatible avec cette œuvre en question) décomplexée et joyeuse.

Ce cercle de médiateurs à constituer et à fédérer autour de l'artiste est l'élément de la résidence-mission qui, sans nul doute, donne à sa diffusion l'ampleur qu'on lui reconnaît souvent et qui est, il est vrai, assez inhabituelle. Il illustre bien l'esprit propre à la résidence-mission, à savoir la mobilisation du plus grand nombre possible de volontaires prêts à contribuer à la démultiplication des effets de la présence du résident et de son œuvre. L'artiste et l'équipe de coordination prenant bien en compte, de leur côté, les différents degrés d'implication possible des uns et des autres et s'enrichissant de la diversité de leurs regards et de leurs suggestions d'une approche renouvelée du travail de l'artiste.

### *- Le second type de diffusion*

est certainement plus « classique » mais donne à voir et à ressentir, de manière plus puissante, le travail de création de l'artiste.

Il s'agit ici pour un artiste du spectacle vivant de la présentation de certaines des grandes formes qu'il a déjà réalisées et qui sont disponibles à la diffusion. Mobilisant une présence d'artistes interprètes et de techniciens artistiques, ces spectacles, concerts ou déploiements d'envergure dans l'espace public ne peuvent s'envisager qu'avec le soutien fort des institutions et structures culturelles professionnelles du spectacle vivant et de la musique implantées sur le territoire d'action.

Pour un artiste des arts plastiques et visuels, du design, de la mode, de l'architecture et du paysage, du cinéma et de l'audiovisuel ou du multimédia, mais aussi pour un auteur, il s'agit de présentations de grande envergure comme, par exemple, une exposition monographique, nécessitant à la fois un espace et un accompagnement professionnels conséquents, une durée significative aussi. Il peut s'agir aussi d'événements à durée plus courte, destinés à un public nombreux, comme un défilé de mode, une rétrospective cinématographique, une mise en situation particulière d'une œuvre de très grande taille, une carte blanche pour une programmation au sein d'un ou de plusieurs lieux, un

événement littéraire, etc. Là aussi, ces diffusions plus lourdes ne s'envisagent qu'avec le soutien des institutions et structures culturelles relevant du champ des arts plastiques et visuels, des musées et du patrimoine, de la diffusion cinématographique, de la vie littéraire, etc. implantées sur le territoire d'action. Ou encore avec des institutions et structures culturelles, non implantées sur ce territoire, mais à vocation régionale ou nationale.

Ce type de diffusion plus lourde implique très clairement que la dynamique locale qui s'organise à l'occasion d'une résidence-mission, associant systématiquement les institutions et les structures culturelles, gagne à s'engager le plus en amont possible de l'arrivée de l'artiste. Déjà, un très gros effort a été fait, depuis plusieurs années, afin de faire coïncider le calendrier propre à la mise en œuvre de la résidence-mission et celui correspondant à la programmation de la saison des structures culturelles, dans leur grande diversité. Ceci permet à celles de ces structures désireuses de s'associer de manière plus significative encore à cette action fédératrice d'offrir une plus grande ampleur encore à la diffusion de l'œuvre de l'artiste-résident (achat de représentations, programmation/production d'expositions temporaires, etc.).

Dans le cas où le territoire d'action ne compte pas de structures culturelles de diffusion du spectacle vivant ou de la musique ou des arts plastiques, etc., il peut être envisagé par les partenaires de la résidence-mission, ou par l'un ou l'autre d'entre eux, s'ils sont habilités à le faire, de prendre en charge, financièrement et techniquement un certain nombre de ces diffusions d'envergure.

Ce second type de diffusion ne peut toutefois toujours être garanti à l'artiste. Il est, en tous cas, toujours très activement recherché par les partenaires et l'équipe de coordination de la résidence-mission. Les approches et négociations que cela implique sont toujours menées en lien avec l'artiste et il est veillé à ce que les résultats de celles-ci lui soient communiqués le plus tôt possible avant le début de sa résidence afin de lui permettre de s'organiser en conséquence.

## La création conjointe de gestes artistiques

Il s'agit sans doute, de celle qui, parmi les différentes particularités de la résidence-mission, bouscule le plus d'habitudes et de manières de faire en matière d'éducation artistique. Cet axe est clairement à prendre comme une incitation à un travail en équipe (composée de professionnels déjà coutumiers des processus d'éducation artistique mais aussi et surtout de professionnels qui ne le sont pas encore) animé par un souci et un objectif de partage de la présence de l'artiste, de sa démultiplication à nouveau.

L'artiste reste, en effet, un professionnel rare ; il convient dès lors, de s'organiser, sans être tenté, un seul instant de l'instrumentaliser, afin d'être plus nombreux à bénéficier et à se nourrir de son imaginaire et du regard qu'il porte sur le monde ; afin aussi de se saisir de la force de proposition permanente et du rayonnement qui le caractérisent.

Le pari de cet axe de la résidence-mission, très suggéré d'ailleurs par la communauté artistique, est de ne pas faire l'impasse sur la dimension pratique artistique sans prétendre pour autant qu'il puisse répondre à un désir de pratique soutenue. Des instances de pratique en amateur, accompagnée professionnellement, sont d'ores et déjà proposées à cette fin, sur bon nombre de territoires de la région, par les structures culturelles, le secteur associatif ou les collectivités. De même, des dispositifs, nationaux comme régionaux, conçus généralement pour répondre à une demande individuelle de partenariat en provenance d'un enseignant, d'un animateur ou d'un éducateur, en vue d'une action reposant souvent sur le principe de l'atelier et ne concernant qu'une seule classe ou un seul groupe très circonscrit d'enfants ou de jeunes sont toujours disponibles mais relèvent de cahiers des charges et de financements très distincts.

La création conjointe d'un geste artistique ne doit donc nullement se confondre avec cet existant.

Elle permet à des équipes volontaires d'enseignants, d'éducateurs, d'animateurs, etc ou mieux encore à des équipes mixant divers professionnels issus d'un même quartier par exemple, d'élaborer avec l'artiste une forme d'action à teneur délibérément artistique donc complètement imprégnée de la recherche et de la démarche propres à ce dernier et destinée à la donner à voir, à ressentir, à vivre.

En général éphémère et évitant le plus possible les contraintes techniques lourdes, ce geste artistique est créé, avant tout, en faveur des enfants, adolescents ou jeunes adultes dont les équipes de professionnels citées ont la responsabilité. À ce sujet, il est pris le plus souvent possible pour unité de référence l'établissement scolaire, l'association, la structure de loisirs, etc. dans son entièreté, et donc l'effectif de jeunes qui s'y trouvent (si ce n'est l'effectif complet, du moins le plus important possible). Il n'est pas rare qu'un geste artistique se déploie en prenant en compte, au-delà de la seule jeunesse, d'autres pans de la population.

S'il se déploie fréquemment au sein d'un établissement scolaire ou éducatif, d'un équipement ou d'une structure culturelle ou associative, le geste artistique peut s'envisager également dans l'espace public ainsi que dans tout autre lieu paraissant approprié à l'artiste-résident et aux équipes co-réalisatrices.

Un geste artistique peut, selon les cas, être :

- participatif (impliquant dans son déroulement des enfants, des adolescents, des jeunes, des adultes) ou pas (n'impliquant dans son déroulement que l'artiste et/ou l'équipe co-réalisatrice) ;
- spectaculaire ou, au contraire, modeste ;
- jouant de l'effet de surprise (non annoncé aux enfants, adolescents, jeunes adultes ou tout autre public) ou, au contraire, très annoncé, préparé à vue (en y impliquant ces publics ou pas) ;
- diffusé en direct, face à un public donc, ou à distance ;
- etc.

Le champ des possibles est, de fait, quasi illimité. Les gestes artistiques et leurs propos sont aussi variés et singuliers que le sont bien sûr les co-réalisateurs. La consultation, sur le site **P(art)AGER**, des différents sites ou blogs nés de précédentes résidences-mission menées dans la région Nord Pas-de-Calais en atteste particulièrement. <http://www.cndp.fr/crdp-lille/PartAGER/>

Ce sont environ 25 équipes pédagogiques, éducatives ou mixtes que l'artiste est appelé à rencontrer durant son séjour avec à chaque fois pour perspective la construction d'un de ces gestes. Il peut arriver, même si le cas est rare, qu'une rencontre ne débouche pas sur une de ces réalisations concrètes. Cela n'est pas à considérer comme un échec mais comme une rencontre inter-professionnelle, approfondie et privilégiée, permettant alors, au moins, aux deux parties de définir une autre forme d'implication de l'équipe et de l'établissement ou des établissements qu'ils représentent. Comme, par exemple, l'organisation d'un temps de diffusion de l'une ou de plusieurs des œuvres de l'artiste et/ou un engagement dans une action de médiation autour de celles-ci et en faveur de leurs publics de référence.

Dans le cas de résidences-mission prévues pour l'accueil de compagnies ou de collectifs artistiques dans leur entièreté, ou du moins sur la base d'un effectif d'artistes conséquents, le nombre de rencontres susceptibles d'aboutir à la création conjointe d'un geste artistique est plus important : il est d'une quarantaine.

Les différentes équipes désireuses de s'engager dans cet axe de la résidence-mission se manifestent de manière très simple. Elles le font après avoir pris connaissance du travail de l'artiste, soit à la suite d'une 27ème heure artistique ou d'une autre présentation organisée en amont de sa venue, soit à la suite de la consultation de son dossier artistique ou de tout autre document de présentation élaboré par la coordination du C.L.E.A. ou du programme A.R.T.S.

Chaque équipe constituée lance alors en direction de l'artiste-résident une invitation (par téléphone, par courriel, par carte postale, etc.) à venir la rencontrer, sur son ou ses lieux d'activité professionnelle. Le principe de résidence-mission n'impliquant, de la part de l'équipe, aucune démarche administrative particulière ni de rédaction préalable de pré-projet ou de projet. Il est particulièrement insisté sur ce point, car telle a été la demande insistante des différents acteurs de l'éducation artistique – notamment les responsables académiques et locaux de l'Éducation nationale – lors de l'élaboration de la forme résidence-mission. Tout au plus, l'équipe peut, au moment de son invitation, évoquer une piste de collaboration artistique lui apparaissant pertinente et possible, celle-ci ne restant qu'une première hypothèse.

Ce ou ces temps de rencontres peuvent revêtir des formes extrêmement variées, afin d'éviter tout caractère répétitif, pour l'artiste du moins. Ils peuvent même être, déjà, prétexte à expérimentation/proposition artistique de la part de ce dernier. C'est lors de ce ou de ces moments que les membres de l'équipe sont surtout invités à évoquer leur quotidien professionnel. Ils évoquent aussi ce qui dans la démarche et l'œuvre de l'artiste leur paraît susceptible d'interpeller, de toucher, de faire se questionner les enfants, les adolescents, les jeunes adultes dont ils ont la responsabilité. Il s'agit là du moment important au cours duquel commence à s'envisager, puis à se définir plus précisément, le geste artistique. Celui qui pourrait particulièrement faire sens en ce contexte qu'ils ont pris soin de présenter. Celui qui pourrait permettre à chaque jeune une identification, même partielle, de ce que peut générer la présence d'un artiste, la présence de cet artiste-résident précis, d'avoir une perception sensible de ce qui l'anime, de ce qu'il porte et apporte.

Selon les cas et les manières de voir les choses, propres à chaque artiste, la construction du geste peut nécessiter d'autres rencontres et séances de travail conjoint ou au contraire s'élaborer à distance. Il arrive assez régulièrement que le geste artistique se conçoive intégralement lors de la première et donc unique rencontre. Il est à noter également que le geste artistique ne requiert pas forcément la présence physique de l'artiste lors de son déploiement.

Les invitations honorées par l'artiste le sont, selon les choix opérés par la coordination du C.L.E.A. ou du programme A.R.T.S., soit toutes au cours du tout début du séjour de l'artiste, au cours des premières semaines, soit plus réparties tout au long de la résidence permettant ainsi un temps beaucoup plus réduit entre la phase de création conjointe du geste artistique et le moment de sa présentation/restitution.

Lille, décembre 2013

## Complément, août 2014

Il nous est régulièrement demandé, notamment par les artistes sélectionnés ou plus généralement par les artistes candidats ainsi que par des services déconcentrés de l'État et des collectivités hors Nord Pas-de-Calais, l'origine de cette forme particulière d'action artistique qu'est la résidence-mission. C'est donc très volontiers que nous en livrons ici, rapidement, la genèse.

Cette forme de résidence d'artiste est née, en région Nord Pas-de-Calais, d'une concertation menée par la direction régionale des affaires culturelles en partenariat étroit avec l'académie de Lille et avec les différents acteurs de la démocratisation culturelle, usant pour ce faire du plus puissant des leviers, celui de l'éducation artistique et culturelle. Ces nombreux acteurs sont les élus, les artistes, les professionnels de la culture, les représentants des services déconcentrés de l'État (culture et communication, éducation nationale, agriculture, jeunesse et sports, politique de la ville, justice, santé,...), les représentants des services des différentes collectivités, les représentants des mouvements d'éducation populaire, les représentants du monde associatif, etc.

Cette concertation s'est imposée à la suite d'un constat partagé et préoccupant, celui d'une annonce régulière, mais non réellement concrétisée, de la généralisation d'une éducation artistique et culturelle privilégiant une relation forte avec l'artiste vivant et les œuvres qu'il génère, en faveur de toute la jeunesse de la région (de 3 à 25 ans sans négliger toutefois la petite enfance). Cette non concrétisation ne semble pas avoir été le fait d'une absence de volonté. Bien au contraire, les politiques menées en Nord Pas-de-Calais, par les différents pouvoirs publics en matière de démocratisation culturelle en général et d'éducation artistique et culturelle en particulier, sont connues pour être, depuis plusieurs décennies, particulièrement offensives et massives. Elle est apparue beaucoup plus être le fait d'une méthode qui, historiquement, a eu l'immense mérite de révéler l'importance de cette action publique, de ses effets et bienfaits mais ne s'avérant pas être, de toute évidence, adaptée à l'objectif de généralisation.

Bien sûr, il y a eu à nuancer les choses, dispositif par dispositif ou programme par programme, tous ayant eu, à un moment ou à un autre, leur pleine légitimité et leur pertinence, certains l'ayant encore. Toutefois, sans verser outre mesure dans la caricature, ces offres avaient ou ont très majoritairement pour point commun d'être centrées sur la seule mobilisation des plus informés et sensibilisés et donc des plus engagés des innombrables acteurs potentiels de l'éducation artistique ayant cette précieuse aptitude professionnelle à la démultiplication : enseignants, animateurs, éducateurs, médiateurs, etc. Elles étaient de ce fait centrées sur une minorité de ces acteurs sans laisser de porte suffisamment ouverte à tous ceux qui, par leur métier ou par leur simple envie d'y aller, rendraient ce chantier, forcément interprofessionnel, réellement prioritaire. Ces offres sont également apparues comme pensées et construites en fonction de groupes plutôt restreints de jeunes bénéficiaires (la classe, le petit groupe de volontaires), en fonction aussi d'un propos et d'un objectif par trop circonscrits, relativement cloisonnés (un domaine artistique ou un champ patrimonial, une tranche d'âge, un niveau scolaire, etc). Elles sont enfin nées de démarches plus souvent descendantes qu'issues de demandes exprimées à partir de contextes locaux.

Il convenait donc de faire évoluer cette méthode d'autant plus urgemment que, malgré le sentiment d'un travail mené sans relâche, le pourcentage de bénéficiaires d'une éducation artistique et culturelle exigeante et diversifiée, prenant appui sur les différents temps de l'enfant, de l'adolescent ou du jeune, s'avérait, publication après publication de statistiques ou d'indicateurs, toujours très insuffisant. Plus alarmant encore, il était observé en la matière, une réelle iniquité, grandissante, entre types d'établissements scolaires ou de structures de jeunesse, entre territoires aussi et au sein des territoires entre communes.

La concertation a été précédée d'une très large consultation, menée de 2005 à 2007, la plupart du temps sur sites d'action, de tous ces interlocuteurs déjà cités et d'un très grand nombre d'autres acteurs de terrain mais aussi d'usagers. À cette occasion, il a été collecté de nombreux points de vue toujours nourris d'une pratique avérée. Il s'est organisé également des temps de réflexion collective s'appuyant sur de multiples expériences alors en cours, ici et là en région (comme le programme A.R.T. testé depuis 2002), en France ou à l'étranger.

À partir de 2007, d'autres temps ont été consacrés, entre administrations concernées, à un travail d'analyse critique d'un certain nombre des dispositifs qu'elles avaient initié, parfois de longue date. Cela s'est fait plus particulièrement dans le cadre de groupes de travail préalables à la mise en place, en 2008, d'une instance qui s'est révélée immédiatement décisive pour le développement de l'éducation artistique et culturelle en région : le **C.O.P.R.E.A.C.**

le Comité de pilotage régional pour l'éducation artistique et culturelle (C.O.P.R.E.A.C.) rassemble le conseil régional du Nord – Pas-de-Calais, le conseil départemental du Nord, le conseil départemental du Pas-de-Calais, l'association des maires du Nord, l'association des maires du Pas-de-Calais, la direction régionale des affaires culturelles du Nord Pas-de-Calais, l'académie de Lille (rectorat, direction des services départementaux de l'éducation nationale du Nord, la direction des services départementaux de l'éducation nationale du Pas-de-Calais), le préfet à l'égalité des chances, la direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale du Nord Pas-de-Calais, la direction régionale de l'agriculture, de

l'alimentation et de la forêt du Nord Pas-de-Calais, l'agence régionale de santé du Nord Pas-de-Calais, la direction inter-régionale des services pénitentiaires de Lille, la direction inter-régionale de la protection judiciaire de la jeunesse Grand-Nord.

La synthèse de cette large consultation et de cet examen détaillé de l'offre existante en région a permis :

- la mise en évidence de l'étendue du travail qu'il restait à accomplir afin de garantir à chaque jeune personne, quels que soient son lieu de vie, de scolarisation ou d'activité, sa situation, son éventuel cadre temporaire ou durable d'empêchement, son droit à la culture,
- la nécessité absolue de construire une ou des formes d'action permettant d'envisager sereinement une véritable stratégie de généralisation ne renonçant en rien à la qualité et à la richesse de l'action en partenariat, les renforçant au contraire.

Cette stratégie s'est appuyée sur un certain nombre de fondamentaux d'autant plus aisés à considérer comme tels qu'ils sont issus des plus récurrentes des remarques et observations collectées :

- une présence artistique forte. Une présence centrale, fédératrice et rayonnante de l'artiste, missionné clairement, aux meilleures conditions possibles, en tant qu'artiste et non en tant que substitut ou supplétif d'autres professionnels : enseignant, animateur, éducateur, etc.
- une approche territorialisée. Le territoire d'action de référence retenu étant l'intercommunalité : communauté de communes, regroupement factuel ou via un syndicat mixte de communautés de communes, communauté d'agglomération, communauté urbaine, ceci permettant la prise en compte permanente de l'équité entre communes ;
- une coopération soutenue entre toutes les forces vives, parties prenantes de la démocratisation culturelle et de l'éducation artistique, du territoire d'action. Et parmi ces forces vives, les très nombreux professionnels en responsabilité ou en charge de publics, les publics jeunes en particulier, invités à se mobiliser par équipe.

Cette démarche a enfin permis d'esquisser puis de construire et tester, d'affiner cette forme d'intervention : **la résidence-mission** qui, beaucoup plus qu'un outil, est considérée par les différents pouvoirs publics, partenaires de la démocratisation culturelle et de l'éducation artistique et culturelle comme l'une des réponses adaptées, en ces propos, à l'état de la demande, à la fois immense et pressante. Une réponse entièrement organisée à partir de l'artiste et de son œuvre autour desquels se fédère une large communauté scolaire, éducative, culturelle et associative.

## Pour information

Il est à noter que la résidence-mission se décline désormais (outre le programme des **Contrats locaux d'éducation artistique (C.L.E.A.)** et celui intitulé **Artiste rencontre ... territoire scolaire (A.R.T.S.)**, plus spécifiquement conçus pour une prise en compte de l'entière de la population enfantine et jeune d'une intercommunalité, dans ses différents temps.) en faveur d'autres programmes s'attachant à divers contextes et spécificités tels :

– **Artiste rencontre ... territoire (A.R.T.)**, ce programme étant plus particulièrement adapté aux intercommunalités de taille modeste ou moyenne. Il permet de prendre aussi en compte, au-delà des seuls enfants et jeunes, toute une population. Ce programme initié par la DRAC Nord Pas-de-Calais se mène toujours en partenariat avec au moins un établissement public de coopération intercommunale et en lien avec l'académie de Lille, les conseils départementaux du Nord ou du Pas-de-Calais et le conseil régional Nord Pas-de-Calais.

– **Qu(ART)ier** : programme destiné aux quartiers ou communes relevant de la géographie prioritaire de la politique de la ville. Il a été initié par la DRAC Nord Pas-de-Calais, par le préfet à l'égalité des chances du Nord et le sous-préfet à la politique de la ville du Pas-de-Calais. Il se mène toujours en partenariat avec au moins une commune et en lien avec l'académie de Lille et avec les différents services déconcentrés de l'État susceptibles, selon le site d'action, d'être concernés. La résidence-mission, en ce cadre, est d'une durée de 3 mois. Ce programme est proposé à des communes relevant d'un territoire intercommunal non concerné par les programmes A.R.T.S., A.R.T. ou C.L.E.A.

– **Mission d'appui artistique (Mi.A.A.)** : programme destiné à un réseau professionnel précis dont l'action se déploie sur un territoire large (région, département) au sein d'établissements le maillant. Il a été initié par la DRAC Nord-Pas-de-Calais toujours en lien avec l'administration concernée. Ainsi en est-il des services départementaux Nord et Pas-de-Calais de la protection judiciaire de la jeunesse, en faveur du réseau de ses éducateurs ou encore avec les services de l'académie de Lille, en faveur du réseau des enseignants en charge des enfants nouvellement arrivés en France. La résidence-mission, en ce cadre, est souvent d'une durée de 2 mois.

Et beaucoup plus récemment puisqu'initié en 2014, par la DRAC Nord Pas-de-Calais et l'académie de Lille-DAAC :

- dans le cadre des **Nouveaux ateliers**, expérimentation visant au renouvellement du traditionnel atelier artistique (A.A.) que connaissent l'école, le collège, le lycée ou le lycée professionnel. Elle se fait dans une

perspective de mobilisation d'un plus grand nombre d'enseignants et de prise en compte d'un très grand nombre d'élèves afin d'être mieux à même de contribuer à l'objectif de généralisation en matière d'éducation artistique et culturelle. Cela prend la forme d'une résidence-mission de plusieurs semaines (1 mois, 1 mois et demi) se déployant à partir d'un collège ou d'un lycée (pouvant fournir à l'artiste un hébergement) et rayonnant sur les établissements scolaires de proximité (par exemple les écoles de la zone de recrutement d'un collège ou les écoles et les collèges de la zone de recrutement d'un lycée). Par souci de cohérence et de lisibilité, ce programme n'est proposé qu'aux seuls établissements scolaires volontaires n'étant pas implantés sur un territoire intercommunal concerné par les programmes A.R.T.S., A.R.T., C.L.E.A. ou sur une commune concernée par le programme Qu(ART)ier.